

## COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

### EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2023/05/11  
N° 07

**DATE DE CONVOCATION :**

5 MAI 2023

**DATE D’AFFICHAGE :**

5 MAI 2023

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

L’an deux mille vingt-trois, le onze mai à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*salle Jean de la Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

**Étaient présents :** Francis BELLUAU, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Patrick BOULAY, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Catherine FOULARD, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Sylvie HÉRON, Julie HEUZARD, Lucas JUIGNÉ, Karine NÉEL, Martine MALASSIGNÉ, Laëtitia ROSSI, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON.

**Étaient absents excusés :**

Christophe GOUSSÉ donne procuration à Christelle DEROYE

Viviane GROUARD donne procuration à Sylvie HÉRON

Anne-Marie GARNIER

**Secrétaire :** Bruno TISON

**OBJET : Vente des parcelles cadastrées ZC n° 45 et ZC n° 57 sises Chemin de la Touche**

La Municipalité a été contacté par M. François GESLAND, qui exploite actuellement les parcelles cadastrées ZC n° 45 et ZC n° 57 situées Chemin de la Touche

M. GESLAND a fait part de son souhait d’acquérir ces deux parcelles au prix de 7 000 €/hectare. Ces dernières font respectivement 3 080 m<sup>2</sup> et 100 m<sup>2</sup>.

Vu l’avis du service France Domaines en date du 18 avril 2023 estimant à 3 180 € ces parcelles, soit 1€/m<sup>2</sup>,

Considérant leur localisation et l’impossibilité de les valoriser à court ou moyen terme pour la Commune,

Considérant l’engagement de M. François GESLAND de libérer la parcelle cadastrée ZC n° 48 qui pourrait être acquise auprès des Consorts LÉCUREUIL, afin d’y créer un lotissement en accession à la propriété

Il est proposé au Conseil Municipal la vente au profit de M. François GESLAND des parcelles cadastrées ZC n° 45 et ZC n° 57 aux prix respectifs de 2 156 € et 70 €, les frais d’acte étant à la charge de l’acquéreur.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ACCEPTÉ** à la majorité des membres présents et représentés (*19 voix « pour » - 2 voix « contre » - 1 « abstention »*) de vendre les parcelles cadastrées ZC n° 45 et ZC n° 57 aux prix respectifs de 2 156 € et 70 € au profit de M. François GESLAND.

**DIT** que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

**CHARGE** Maître Tristan BOITTIN, notaire à Marolles-les-Braults, de rédiger l'acte à intervenir.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le onze mai deux mille vingt-trois.

Francis BELLUAU,  
Maire,